

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 { six mois-14 " " "
 { un an 25 " " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 24 MARS 1868.

BULLETIN

Le Corps législatif a voté hier le crédit de deux millions demandé d'urgence pour l'Algérie. Depuis tant de mois que la famine exerce ses ravages dans notre colonie, le gouvernement avait accordé un maigre secours de 400,000 fr. et il a fallu sans doute toute l'énergie du maréchal Mac-Mahon, venu lui-même à Paris, pour obtenir une allocation plus considérable. Nous ne sortirons donc pas de la vérité en disant que, si les maux dont souffrent les malheureuses populations algériennes ont pu être allégés dans une certaine mesure, on le doit surtout aux généreux efforts des catholiques français.

On trouvera plus loin le récit des scènes de désordres qui ont eu lieu à Bordeaux. Comme à Toulouse, comme à Montauban, le drapeau rouge a été arboré et on a entendu le cri de *Vive la République!*

Des ordres ont été donnés dans les Etats-Pontificaux pour le rapatriement de la brigade Potier. Les transports le *Mogador*, le *Jura*, l'*Ardeche* et la *Moselle* iront la prendre; le général Dumont partira également; la brigade Raoult, forte de 4,500 hommes, reste jusqu'à nouvel ordre. Elle se concentre à Civita-Vecchia.

Les lettres de Rome assurent que le Saint-Siège aurait menacé l'Autriche de rompre ses relations avec elle si le projet de loi sur les mariages civils était adopté. Si l'on rapproche cette correspondance des deux votes qui ont eu lieu samedi à Vienne, on comprendra jusqu'à quel point les relations entre le Saint-Siège et l'Autriche sont tendues.

Le vote du grand conseil de Berne, qui interdit l'enseignement aux sœurs institutrices, continue à produire dans le Jura bernois une vive émotion. De tous les districts arrivent des protestations contre cet acte de « libéralisme » qui atteint à la fois les familles dans leur droit et la constitution dans son texte. Mais les démocrates à outrance s'occupent peu de tels détails.

Le roi de Prusse a ouvert en personne à Berlin, hier lundi, la session du Reichstag. Dans son discours, emprenant d'une grande modération, Guillaume I^{er} annonce la présentation de plusieurs lois d'organisation intérieure. En terminant le roi se félicite des bons rapports de la Prusse avec les divers Etats d'Europe et manifeste sa confiance dans le maintien de la paix générale.

Dimanche, à Vienne, a eu lieu la translation des restes de Manin. Le cercueil était porté par des militaires ayant fait partie du corps d'armée qui défendit Venise 1849. Les cordons du poêle étaient tenus par d'anciens membres du gouvernement provisoire. Le cortège était immense et le défilé commencé à onze heures du matin a duré trois heures. Les régiments de ligne, la garde nationale et des élèves de plusieurs collèges en uniforme formaient la haie. Parmi les orateurs entendus, le télégraphe cite: MM. Anatole de La Forge, Ruffini, Herold, Legouvé.

J. BEBOUX.

LA LEVÉE DE 1867.

Le *Moniteur* promulgue la loi portant appel de cent mille hommes, sur la classe de 1867, pour le recrutement des armées de terre et de mer. On trouvera ci-après le texte de cette loi, toujours importante, et qui préoccupe avec raison les familles.

Constatons qu'il n'est rien changé à l'ordre habituel des opérations de tirage ou de révision, ni au chiffre des jeunes soldats appelés sous les drapeaux ni à l'époque de leur immatriculation, ni au système d'exemption ou de réforme.

Le tirage au sort s'effectuera probablement dans la seconde quinzaine d'avril. La proportion des numéros sera, comme précédemment, un tiers partants, deux tiers libérés — sauf le service de la garde mobile....

La tournée du conseil de révision commencera sans doute vers la fin de mai pour se prolonger jusqu'à la mi-juin. Les conditions d'exemption étant les mêmes qu'autrefois, il n'y a lieu à aucune indication spéciale pour les conscrits et leurs familles.

La loi nouvelle permet, de même que celle de 1832, le tirage, par un parent ou par le maire de la commune, au lieu et place du conscrit absent.

Les exemptés à titre d'engagement décennal participent au tirage au sort.

EDMOND DEVAL.

Voici le décret sur la levée de 1867 :

Art 1. Il sera fait, en 1868, un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1867, pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

Art. 2. La répartition des 100,000 hommes entre les départements sera faite par un décret de l'Empereur, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée.

Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de quelques cantons ou départements ne peut pas être connu dans le délai qui aura été déterminé par un décret de l'Empereur, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage des dix classes précédentes.

Le tableau général de la répartition sera inséré au *Bulletin des lois*.

Art. 3. La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu entre les cantons proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton.

Elle sera faite par le préfet, en conseil de préfecture, et rendue publique, par voie d'affiches, avant l'ouverture des conseils de révision.

Dans le cas où les listes de tirage de quelques cantons ne seraient pas parvenues au préfet en temps utile, il sera procédé pour la répartition, à l'égard des cantons en retard, de la manière indiquée au 2^e paragraphe de l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. La disposition de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} février 1868, qui fixe à 1 mètre 35 centimètres le minimum de la taille que doivent avoir les jeunes gens désignés pour faire partie du contingent, est applicable aux engagés volontaires et aux remplaçants.

Art. 5. Les jeunes gens placés sous la tutelle de commissaires administratives des hospices seront inscrits sur les tableaux de recensement de la commune où ils résident au moment de la formation de ces tableaux, ainsi qu'il a été réglé par la loi du 26 décembre 1849.

Troubles à Bordeaux.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* : « C'est une véritable émeute qui a eu lieu à Bordeaux. »

« Dès le matin, des groupes à physiologie hostile se sont agités autour de la salle où le conseil de révision attendait en vain, comme la veille, que les conscrits vissent se présenter à lui. »

« Des carottes ornaient la boutonnière de presque tous les conscrits de La Bastide, et cette manifestation grotesque ne devait malheureusement pas être la seule. »

« Vers une heure, l'agitation se produisit sur la place Tourny, et peu d'instants après arrivait par la rue Sainte-Catherine un groupe de jeunes conscrits du quartier Saint-Nicolas, chantant sur un rythme vif et accentué une chanson dans laquelle il était dit que les enfants de Saint-Nicolas ne serviraient jamais dans la garde mobile. Une vingtaine d'entre eux étaient armés de gourdins. »

« Quand cette bande fut arrivée au milieu de la place de la Comédie, une masse d'autres conscrits se groupa autour d'eux, et celui qui portait la plus longue perche se mit en devoir, aide de ses camarades, d'y attacher un drapeau en soie ou en lustrine rouge, sur lequel était écrit, nous a-t-on assuré :

La garde mobile n'aura pas Les enfants de Saint-Nicolas.

« Cet étendard était à peine déployé que M. le commissaire central, revêtu de son écharpe, s'avança suivi d'un agent qui s'empara de la perche et reçut un coup de bâton qui lui fracassa la mâchoire. Alors, la mêlée s'engagea, les jeunes gens frappèrent les agents, qui ripostèrent. Coups de bâtons et coups de poings furent échangés; les agents dégainèrent aussitôt; mais nous ne croyons pas et nous n'avons point vu qu'ils se soient servis de leurs armes. Cependant, ainsi qu'il arrive malheureusement toujours en pareille circonstance, les arrestations nombreuses qui ont été faites, pendant et après la rixe, l'ont été souvent avec une violence qui a suscité plusieurs réclamations autour de nous. »

« Après quelques minutes de résistance, les mutins se sont enfuis du côté de la place des Quinconces, où la perturbation a été mise dans la foire. Là quelques agents et un gendarme à pied ont encore été assez rudement maltraités. »

« On nous a même annoncé que M. le préfet, sorti de la salle du conseil de révision, et qui donnait des ordres au milieu de la foule, exhortant les agents au calme et à la modération, avait reçu un coup dans le dos. »

« Sur les allées de Tourny, sur le cours du XXX Juillet et sur la place de la Comédie, la plupart des magasins ont été fermés, et c'est alors que des ordres ont été expédiés aux différents chefs de corps de la garnison et qu'on a vu arriver sur les allées de Tourny et sur la place de la Comédie : la gendarmerie à cheval, colonel en tête, le régiment d'infanterie, l'escadron de lanciers et des gendarmes à pied qu'on était allé chercher en voiture. La foule était énorme, elle a été refoulée d'abord sur les trottoirs et le péristyle du Grand-Théâtre et les allées de Tourny, qui avaient peine à la contenir; puis on a fait à plusieurs reprises évacuer le péristyle et les galeries couvertes du Grand-Théâtre et le régiment est venu se placer sur les allées de Tourny, qu'il a occupées pendant que les gendarmes et les lanciers stationnaient sur la place de la Comédie. »

« Des détachements de lanciers ont exécuté plusieurs manœuvres autour des allées de Tourny. »

« M. le général Daumas, le général de Pietrequin et les officiers d'état-major étaient à la tête des troupes. »

« A quatre heures et demie environ, le conseil de révision, devant lequel ne s'étaient présentes que quelques rares conscrits, levait la séance et les troupes se retiraient. — Tout était fini. »

« Dans la soirée, et notamment vers six heures, la statue de l'empereur qui décore les allées de Tourny, était entourée d'une foule assez considérable, des pierres ont été lancées à la statue, qui a subi quelques légères dégradations. — H. Devier. »

La *Guienne* dit que les jeunes gens, qui portaient son signe de ralliement, des carottes à la boutonnière sont allés déposer ces carottes autour de la grille qui protège la statue de l'empereur Napoléon III, sur laquelle est écrit : *L'Empire, c'est la paix!* et qu'ils ont ensuite exécuté, se tenant par la main, une danse de ronde. Très-peu de temps après, les carottes avaient disparu, probablement enlevées par la police.

On lit dans la *Gironde* :

« A deux heures un quart environ, une réunion débouche de la place de la Comédie, s'établit le long du bâtiment de la Bibliothèque, et l'un de ceux qui en faisaient partie élève au bout d'un bâton une sorte de drapeau où on lisait une inscription fort mal autographe et disant à peu près : *Tant que Saint-Nicolas et Saint-Michel sera — deux des faubourgs appelés hier devant le conseil — la garde mobile ne se rendra.* »

« Aussitôt, M. Th. Lordereau, commissaire central, cédant de son écharpe, se présente avec plusieurs agents. Le porte-drapeau est appréhendé, une rixe s'ensuit dans laquelle la police donne selon les uns, reçoit selon les autres, les premiers coups. L'instant d'après, nous voyons la foule s'effiler à toutes jambes de plusieurs côtés à la fois, et notamment du côté des Quinconces. Elle est poursuivie par des inspecteurs de police munis de grandes triques qu'ils ont, dit-on, prises aux mutins; par des agents et un commissaire l'épée nue, par des gendarmes à pied, la baïonnette en avant. »

« Ce moment de panique a donné lieu à la fuite de des milliers de personnes. En un clin d'œil, presque tous les magasins ont été fermés et comme barricadés. Les fenêtres des maisons, les balcons des cercles se sont garnis de visages plus inquiets encore que curieux. Les agents de la force publique croyaient certainement avoir à repousser une émeute, tant ils mettaient d'activité dans leurs mouvements. On aime à penser que peu de blessures ont été faites et qu'aucune ne sera grave. Cependant la baïonnette et la pointe des épées seraient de très-près les fuyards; il y a eu des piqûres, et devant le Cercle philharmonique quelques gouttes de sang ont rougi le trottoir. »

Enfin, le *Journal de Bordeaux* dit :

« Il y a eu trente arrestations; quatre agents de police ont été blessés et contusionnés. »

« L'instruction se poursuit avec activité. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 23 mars.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Les bruits du monde officiel, qui parviennent jusqu'à nous démentent toute éventualité de plébiscite. Nous ne croyons pas, comme le disent certains journaux, que la réaction triomphe sur toute la ligne; mais nous pensons, d'après ce qui nous revient, que les modifications constitutionnelles se borneront pour un certain temps à l'application partielle des lois qui sont nées du programme du 19 janvier.

Il n'en est pas de même d'une dissolution du Corps législatif que l'on considère comme très prochaine, et devant être suivie presque immédiatement d'élections générales. Il n'y a pas encore de résolution définitive prise à ce sujet, mais je crois savoir qu'avant peu de jours tout sera arrêté.

On ne peut pas se dissimuler que la levée de la garde mobile a causé dans le pays une vive émotion. Un journal officieux avait signalé l'enthousiasme des jeunes gens dans la banlieue de Paris; un journal de l'opposition avait parlé d'agitation; un communiqué du ministère retablit la vérité en disant que tout s'est passé dans un calme parfait. Ce calme parfait est aussi éloigné de l'agitation que de l'enthousiasme. Malheureusement, il n'en a pas été de même partout; les nouveaux troubles de Bordeaux ont produit ici quelque émoi et ils seront certes exploités par les troubleurs et les partisans de la répression énergique.

M. Boniface est mort; mais il est remplacé par M. Piel; c'est à celui-ci que revient l'honneur de signer ces entrefilets et petites notes à sensation qui ont toujours l'air de communications officieuses. Ce matin le *Constitutionnel* dément la nouvelle donnée par l'*Indépendance belge* du voyage de l'empereur Napoléon à Berlin et à St-Petersbourg. Pour quel motif le *Constitutionnel* dément-il aujourd'hui une nouvelle qui a été répétée dix fois depuis plusieurs mois? On se le demande; et l'on remarque que ce démenti qui ne semblait pas le moins du monde indispensable, est publié précisément un lendemain du retour du prince Napoléon; n'y a-t-il là ou'une simple coïncidence? La visite de l'empereur aux souverains de Prusse et de Russie, reçus solennellement l'hiver dernier à Paris, serait toute naturelle et si elle n'a pas lieu on verra dans ce fait la preuve que les rapports entre la France et les deux cours du Nord se sont refroidis.

En tout cas, si le prince Napoléon s'était proposé dans son voyage de détacher la Prusse de la Russie, il y a tout lieu de supposer qu'il n'a pas réussi.

Le décret qui nomme M. Schneider président du Corps législatif et qui publie hier matin le *Moniteur*, devance de quelques jours l'expiration de l'année présidentielle. M. Schneider, après les bruits qui ont couru sur l'éventualité de sa retraite, et après être resté quelques semaines absent de la Chambre, a peut-être émis le désir de voir ses pouvoirs renouvelés avant de se rasseoir dans le fauteuil de la présidence. Ce désir s'expliquerait facilement.

La Chambre a voté aujourd'hui la loi des secours à accorder à l'Algérie. Cette crise que traverse notre colonie et qui exige encore de nouveaux sacrifices de la métropole sert d'argument à ceux qui demandent l'abandon de l'Algérie, sauf Alger et sa banlieue. C'est une thèse qui a été défendue à diverses reprises, que l'Algérie ne pouvant jamais nous rapporter ce qu'elle nous a coûté, il est de notre intérêt de renoncer à une colonisation impossible, qu'il est insensé d'espérer la fusion des chrétiens et des musulmans, que la paix étant conclue avec les tribus arabes dix fois vaincues, notre armée ne trouve même plus en Algérie un champ de manœuvres effectives et n'y peut plus y faire l'apprentissage de la guerre.

On dit que M. Ernest Dréolle, rédacteur en chef de la *Patrie* serait candidat du gouvernement dans la nouvelle circonscription du département de la Gironde.

A propos de la *Patrie*, on annonce que son directeur, M. Lebey va, être nommé chevalier de la Légion-d'honneur. — M. Lebey est très riche.

Ce soir a lieu aux Tuileries le quatrième et dernier concert du carême.

Le sloop-chase de Vincennes avait attiré la foule hier. Par extraordinaire, on constatait qu'il n'y avait eu ni cheval ni jockey tué ou blessé; mais au retour le vicomte de Turenne a été précipité de sa voiture et si gravement blessé qu'on désespère de sa vie.

Notre Bourse est sans affaires, sans nouvelles; on attend toujours avec impatience l'émission de l'emprunt.

Ch. CAUOT.

5086059